

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2665

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Tassin la Demi Lune - Ecully

objet : **Réaménagement du Valvert - Opération n° 969 - Demande complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le tronçon nord du périphérique (TNP) connaît actuellement des problèmes de congestion dans le tunnel sous la Duchère dans le sens est-ouest. Cette congestion est due :

- d'une part, à une difficulté du boulevard du Valvert pour absorber le trafic l'empruntant,
- d'autre part, à la saturation de la bretelle reliant le périphérique nord à l'autoroute A 6 et au giratoire de l'Europe.

Les études montrent que deux aménagements indépendants contribueraient à la résorption de cette congestion. Il s'agit :

- projet n° 1 : du réaménagement du boulevard du Valvert, du carrefour de l'Europe jusqu'à la RN 7, avec la réalisation d'une tranchée couverte,
- projet n° 2 : de l'élargissement de la bretelle de sortie du TNP vers l'A 6 et vers le giratoire de l'Europe.

Ces projets sont compatibles avec la réalisation ultérieure du bouclage du périphérique visant à relier le carrefour des Trois Renards au boulevard Laurent Bonnevey à Saint Fons.

Le projet de réaménagement du boulevard du Valvert est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements. Son coût est estimé à 100 000 000 € TTC.

Ce projet a déjà fait l'objet, par délibération du 18 octobre 2004, d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour la réalisation des études pour un montant de 2 000 000 € de 2004 à 2006.

Toutefois il apparaît, aujourd'hui, nécessaire de prévoir un budget complémentaire de 2000 000 € pour les acquisitions foncières utiles au projet. La Communauté urbaine reçoit en effet des déclarations d'intention d'aliéner pour des biens qui seront, après approbation du plan local d'urbanisme (PLU), situés dans un emplacement réservé permettant aux propriétaires de mettre la collectivité en demeure d'acquérir.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 7 mars 2005 et du Bureau restreint le 4 avril 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le financement complémentaire de l'opération n° 969 en vue de la réalisation des acquisitions foncières nécessaires au projet.

2° - Cette opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 fera l'objet d'une inscription de l'autorisation de programme complémentaire pour l'opération n° 969 pour un montant global de 2 000 000 € pour la période 2005-2006 soit :

- 1 000 000 € en 2005,
- 1 000 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,